

“

En isolant notre bâtiment par l'extérieur, nous avons pu réduire la température de la chaudière de 8°, sans baisser le confort des appartements. Quelles économies ! Et lors des grosses chaleurs en été, nous profitons également d'une meilleure isolation.

”

Vous êtes propriétaires ou copropriétaires de votre logement



Vous voulez

- ✓ Faire des économies d'énergie
- ✓ Réduire votre facture de chauffage
- ✓ Améliorer le confort de votre logement

La Ville complète le dispositif de l'État **Ma Prime Rénov** et de la Métropole Ecoreno'v avec des aides financières supplémentaires et un accompagnement personnalisé. L'ALEC de Lyon (Agence Locale de l'Energie et du Climat) et ses conseillers France Renov peuvent vous renseigner sur tout sujet concernant les économies d'énergie au 04 37 48 25 90 ou par mail à contact@infoenergie69-grandlyon.org

Conception : Tandem Conseil | graphisme et illustration : Shifumi

Un logement mieux isolé et moins gourmand en énergie, c'est possible !



Mieux chez moi !

Prenez rendez-vous à la permanence « Mieux chez moi », un mardi sur deux à l'Hôtel de Ville.

Par téléphone au 04 37 28 70 20 ou par mail contact.69@soliha.fr
villeurbanne.fr/mieuxchezmoi

alec
 agence locale de l'énergie et du climat
 Métropole de Lyon

SOLiHA
 SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

notre grand défi
 POUR VIVRE MIEUX DEMAIN

villeurbanne

notre grand défi
 POUR VIVRE MIEUX DEMAIN

villeurbanne

Avec **Mieux chez moi**, la Ville facilite vos projets de rénovation énergétique

Les travaux de rénovation permettent d'améliorer le confort de votre logement, de réduire vos dépenses et de valoriser votre bien. Mais quels travaux engager ? Comment les financer ? À quels professionnels s'adresser ? Le programme **Mieux chez moi** peut vous aider dans ces démarches. Un conseiller info énergie étudie avec vous votre projet, identifie les aides financières existantes et vous guide dans le montage de votre projet.

Quels travaux sont financés ?

Des aides peuvent être accordées pour financer un bouquet de travaux qui permettent de réduire la consommation d'énergie.

- ✓ Isolation des murs ou de la toiture,
- ✓ Changement des fenêtres,
- ✓ Nouveau système de chauffage...
- ✓ Végétalisation

Les travaux dépendent de votre logement ou de votre copropriété.



Qui est concerné ?

Tous les propriétaires et copropriétaires de Villeurbanne, qui occupent leur logement ou le louent peuvent bénéficier du programme **Mieux chez moi**.

Quelles sont les aides ?

Mieux chez moi est un service qui permet d'identifier et de solliciter tous les financements proposés par l'État, la Métropole de Lyon ou la Ville. Votre conseiller vous aide à monter les dossiers.

Les aides sont accordées pour des travaux permettant de réduire la consommation d'au moins 25 % et réalisés par des professionnels RGE (Reconnus Garants de l'Environnement). Le programme **Mieux chez moi** vous accompagne tout au long de votre projet en toute indépendance. Les aides peuvent être attribuées à la copropriété pour des travaux réalisés sur l'ensemble de l'immeuble et complétées par des aides individuelles sous critères de ressource.

Attention ! Il faut constituer votre dossier de demande d'aides avant de commencer les travaux.

Comment bénéficier du service ?

Vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller lors des permanences **Mieux chez moi** qui ont lieu un mardi sur deux à l'Hôtel de Ville de 9 h 30 à 12 h 30.

Informations :

Au 04 37 28 70 20 ou par mail contact.69@solihha.fr

Les permanences sont assurées par SOLIHA, association d'amélioration de l'habitat mandatée par la Ville pour conseiller les habitants de Villeurbanne.



La Ville propose aux copropriétés engagées dans un projet global de rénovation un diagnostic multi-usages qui, en plus de la performance énergétique, évalue l'accessibilité de la copropriété, l'usage des espaces communs et le potentiel de végétalisation.

Contactez la permanence **Mieux chez moi** pour en savoir plus.

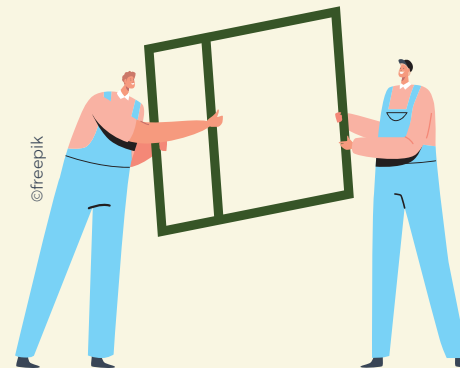
NOUVEAU

Aide à la végétalisation

Plus d'arbres en ville, c'est un moyen de réduire les îlots de chaleur et donc les températures estivales. La Ville soutient les copropriétés qui souhaitent végétaliser leurs espaces libres et complète de 25 %, l'aide financière accordée par la Métropole. Au final, 75 à 90 % du budget de conception, plantation et accompagnement par un paysagiste ou bureau d'études peut être financé. Pour être soutenu par la Ville, le projet doit également être aidé par la Métropole. Renseignez-vous à la permanence **Mieux chez moi**.



Supprimer les zones froides et courants d'air et valoriser notre bien immobilier, c'est le double effet des travaux d'isolation de notre maison. La température est homogène et, avec sa façade neuve, notre maison a pris un coup de jeune.



Mieux chez moi va plus loin que la performance énergétique et vous conseille aussi sur les travaux à réaliser pour pouvoir vivre le plus longtemps possible à domicile : adaptation de la salle de bains, chemin lumineux... C'est peut-être le moment d'anticiper quelques aménagements pour faciliter votre confort plus tard. Parlez-en aux conseillers de la permanence.